

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

---

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

---

## RAPPORT N° 25

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

M. GAILLAT rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2007, le conseil communautaire avait créé un poste de technicien supérieur occupé par un agent travaillant sur la thématique « eau ».

Aujourd'hui, compte tenu des projets mis en œuvre par la communauté de communes du Piémont Oloronais, les missions de cet agent ont évolué vers la thématique « environnement », l'agenda 21 et le CIAP.

Le contrat de cet agent arrivant à son terme le 31 décembre 2010, il vous est proposé de le renouveler pour une durée de trois ans sur la base du grade de technicien supérieur avec le régime indemnitaire correspondant au niveau 11.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport ;
- **Autorise** Monsieur le Président à renouveler le poste de technicien supérieur au sein des services généraux de la communauté de communes.

Ainsi délibéré à OLORON SAINTE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT